

PRELEVEMENT POUR DEPISTAGE DE BMR ET BHRé

C.MIC.MOP.006.01
Version : 1
Applicable le : 21-03-2017



1. Objet

Description de la réalisation des prélèvements de dépistage.

2. Domaine d'application

Ce document s'applique à tout patient pour lequel une demande de recherche de colonisation de bactérie multi résistante et/ou bactérie hautement résistante a été prescrite.

3. Responsabilités

Le personnel médical est responsable de la prescription du dépistage
Les préleveurs des services de soins sont responsables de l'application de la technique de prélèvement et de l'acheminement.

4. Cadre réglementaire / Textes de référence

Société Française d'Hygiène Hospitalière (SFHH), « Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact », 2009.

Haut Conseil de la Santé Publique, « Recommandations relatives aux mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'émergence des entérobactéries BLSE et lutter contre leur dissémination », 2010.

Haut Conseil de la Santé Publique, « Prévention de la transmission croisée des bactéries hautement résistantes aux antibiotiques émergentes (BHRé) », 2013.

Société Française de Microbiologie, « Remic 2015 ».

5. Définition

BMR : Bactéries Multi-Résistantes aux antibiotiques

BHRé : Bactéries Hautement Résistantes émergentes

SFHH : Société Française d'Hygiène Hospitalière

6. Documents qualifiés liés

Procédure de dépistage des BMR et BHRé Réf. : HYG IDT 95

7. Méthodologie

7.1. Matériel nécessaire

- Un flacon de solution hydroalcoolique
- Un écouvillon par site de prélèvement
- Une ampoule unidose de sérum physiologique **STERILE**
- Un sachet de laboratoire pour le transport du prélèvement
- Une prescription précisant le « **Dépistage de BMR** ».

7.2. Préalables

- S'assurer de l'identité du patient
- Réaliser un traitement hygiénique des mains : de préférence par friction hydroalcoolique, à défaut par lavage simple des mains à l'eau et au savon doux.
- Expliquer au patient les raisons du dépistage et les modalités de réalisation du soin
- **Identifier** chaque écouvillon avec l'identité du patient et le **site de prélèvement**

7.3. Technique

7.3.1. Prélèvement nasal

- Sortir l'écouvillon de son étui
- Humidifier l'écouvillon à l'aide du sérum physiologique
- Insérer l'écouvillon dans la narine antérieure du patient (1-2 cm) et recueillir les sécrétions nasales en effectuant au moins 5 rotations complètes de l'écouvillon
- Répéter la même procédure dans l'autre narine sans changer d'écouvillon
- Identifier l'écouvillon
- Placer l'écouvillon dans un étui de transport.

PRELEVEMENT POUR DEPISTAGE DE BMR ET BHR_e

C.MIC.MOP.006.01

Version : 1

Applicable le : 21-03-2017



7.3.2. Prélèvement rectal

- Sortir l'écouvillon de son étui ;
 - Humidifier l'écouvillon à l'aide du sérum physiologique ;
 - Introduire l'écouvillon dans l'anus d'environ 2 à 3 cm (comme une prise de température rectale) pour recueillir des selles. Il est possible de demander la participation du patient si celui-ci est continent et orienté afin qu'il procède lui-même au prélèvement, après une selle et avant tout essuyage ;
- L'écouvillon doit être visuellement sale avec la présence de matières fécales ;**
- Identifier l'écouvillon
 - Placer l'écouvillon dans un étui de transport.

NB : - un prélèvement de selles dans un flacon à coproculture remplace avantageusement l'écouvillonnage rectal
- un écouvillon sans présence de matières fécales visibles sera refusé par le laboratoire.
- si le patient est incontinent fécal, le prélèvement peut être réalisé par recueil des matières fécales présentes dans les protections lors du change.

Important : en cas de suspicion de BHR_e (hospitalisation récente à l'étranger ou antécédents de colonisation à BHR_e), 2 écouvillons sont préférables (ou 1 prélèvement de selles).

7.3.3. Prélèvement de plaie chronique (si existante)

- Sortir l'écouvillon de son étui ;
- Humidifier l'écouvillon à l'aide du sérum physiologique ;
- Ecouvillonner la plaie sans aucune phase de déterision ou de rinçage préalable
- Identifier l'écouvillon / préciser le site de prélèvement
- Placer l'écouvillon dans un étui de transport.

7.4. Acheminement au laboratoire

Placer tous les écouvillons dans un sachet de transport et renseigner la prescription d'examen en précisant « **Dépistage de BMR** ».

NB : en cas de suspicion de BHR_e, il est indispensable de préciser sur la demande le contexte du dépistage ainsi que la mention « **Dépistage de BHR_e** »

Acheminer rapidement les prélèvements à température ambiante (délai < 24 heures).

7.5. Résultats attendus

Les résultats négatifs sont transmis en 48 heures .
Les résultats positifs sont transmis en 48 à 72 heures.
L'antibiogramme n'est pas transmis (sauf demande particulière).

→ tout dépistage positif impose le maintien des précautions complémentaires d'hygiène de type « contact »

7.6. Transmission et traçabilité

Le dépistage positif est transmis automatiquement à l'équipe opérationnelle d'hygiène et au service par téléphone.

Le service en informe le patient et le consigne dans le dossier du patient.